

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,

Le deux Novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune du PERCHAY dûment convoqué s'est réuni en Mairie et à huit clos, en session ordinaire sous la Présidence de M. Le Maire conformément à l'ordre du jour établi.

Date de la convocation : 27/10/2020

Etaient présents :

Jose MENDEZ, Sophie DOVILLEZ, Vincent ALAIMO, Martial CAMUS , Matthieu RIDEL, Filipe LOPES, Audrey BOURGES, Éric DEXIDIEUX, Bénédicte DOMINGOS, Stéphanie MENDEZ, Christophe ROBERT, Karine GALLAYS, Romain PICARD, Benoit STEIN.

Absente excusée : Anaïs HUBERT-DORE.

Pouvoir : Anaïs HUBERT-DORE donne pouvoir à Karine GALLAYS.

- Nombre de conseillers en exercice : 15
- Présents : 14
- Ayant pris part aux délibérations : 14 et 1 pouvoir

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Matthieu RIDEL.

Ouverture de séance : 19h30

1/ Elections du nouveau Maire et de ses adjoints : Seconde session.

A la demande de la préfecture et conformément à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas de démission du Maire et de ses Adjoints, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection, à bulletins secrets, du nouveau Maire puis de ses Adjoints. L'élection du 26 Octobre 2020 ayant fait ressortir une carence de candidat, une seconde session, à huit jours d'intervalle est organisée ce lundi 02 Novembre 2020. Le doyen du Conseil Municipal Monsieur Eric DEXIDIEUX préside le second scrutin. Monsieur José MENDEZ est désigné pour dépouiller ce scrutin.

Le Conseil Municipal procède à l'élection du nouveau Maire ainsi qu'au dépouillement du scrutin, pour la seconde fois :

- 15 votants
- 15 bulletins blancs.

Le résultat de ce second scrutin fait ressortir à nouveau une carence de candidat à l'élection du Maire.

De ce fait, l'élection des adjoints ne peut avoir lieu.

Suite à ces résultats, les conseillers municipaux décident à l'unanimité, d'acter leurs démissions successives qui prendront effet au 1^{er} décembre 2020 afin de laisser aux services de la Préfecture un délai suffisant pour intervenir.

2/ Questions diverses

a/ Ouverture de la bibliothèque :

En cette seconde période de confinement, la bibliothèque sera ouverte dans les mêmes conditions que le premier confinement c'est-à-dire « Click and Collect » exclusivement sur rendez-vous avec accueil par des bénévoles.

b/ Scolaire : organisation cantine et transport :

- Surveillance du midi :

Compte-tenu des anomalies relevées sur le tableau électrique de la salle des fêtes du village qui sert également de cantine scolaire, une réorganisation de la surveillance des enfants déjeunant à l'école le midi doit être faite. Un mail de la mairie sera envoyé aux parents afin que la Mairie sache avec précision, quels sont les enfants qui déjeunent sur place le midi, ce qui permettra à Mesdames SEVIERI et LACURIAL de s'organiser pour la surveillance.

Les parents sont priés de communiquer à l'avance l'information sur la présence de leurs enfants d'une semaine sur l'autre. L'information doit être donnée au secrétariat de Mairie tous les mercredis au plus tard à 10h pour la semaine suivante.

En cas d'effectif très réduit (moins de 10 élèves), les enfants pourraient déjeuner dans la salle du Conseil Municipal en respectant la distanciation. Au-delà de 10 élèves, nous devons faire déjeuner les groupes par roulement.

Nous rappelons que pour des raisons d'hygiène nous ne pouvons maintenir le service de restauration avec notre prestataire durant la fermeture exceptionnelle de la cantine ; il n'y a pas de cuisine permettant la préparation des repas chauds, ni de frigos permettant de garantir la chaîne du froid tant à l'école qu'à la mairie. C'est donc aux parents de prévoir et fournir quotidiennement un repas sous forme de pique-nique pour leurs enfants.

- Transport scolaire :

Afin d'instaurer un suivi précis des enfants prenant le bus scolaire et qui sont pris en charge le matin et le soir par le personnel communal, il est demandé à Madame SEVIERI de recenser quotidiennement dans un tableau :

- Les élèves descendant du bus le matin et pris en charge jusqu'à l'école
- Les élèves pris en charge à l'école et accompagnés jusqu'au bus le soir
- De faire signer une décharge aux parents qui récupèrent leurs enfants avant la montée dans le bus

L'ordre du jour ayant été épuisé et toutes les questions diverses ayant été observées, la séance est levée à 20h06.